



# FORMATION LINGUISTIQUE / COURS À DISTANCE

## Apprentissage de la langue des signes française

Langue seconde - Module A1.1 - 20h + 10h de travail personnel

### Formulaire de candidature individuelle

Date du stage : .....

#### INFORMATION CANDIDAT

Mr	Entendant	Malentendant	Adresse : .....
Mme	Devenu-sourd	Sourd	
Nom : .....			Code postal : .....
Prénom : .....			Ville : .....
Date de naissance : ..... / ..... / .....			Mail : .....
Lieu de naissance : .....			Tel / SMS : .....
Nationalité : .....			Skype : .....
Profession : .....			

*Partie réservée à l'administration*

Date de réception : ...../...../.....

N\* Dossier : .....

#### FINANCEMENT

##### Règlement par virement bancaire

**260€** Tarif plein

**210€** Tarif réduit\*

**160€** Tarif parent d'enfant sourd\*\*

\* Sur présentation d'un justificatif obligatoire (étudiants, demandeurs d'emploi et intermittents)

\*\* Sur présentation d'un justificatif MDPH

*Partie réservée à l'administration*

#### SESSIONS

du 4 au 8 janvier 2021

du 8 au 12 février 2021

du 8 au 12 mars 2021

du 12 au 16 avril 2021

du 31 mai au 4 juin 2021

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

À envoyer au format PDF par mail à [administration.formation@ivt.fr](mailto:administration.formation@ivt.fr)

##### Les étapes

1. Réception de votre formulaire de candidature, traitement de votre dossier et enregistrement de votre candidature
2. Confirmation de votre inscription et paiement par CB (modalités à communiquer ultérieurement)
3. Convocation par mail

*Partie réservée à l'administration*

La signature de ce formulaire vaut acceptation des :

- Conditions Générales de Vente
- Conditions Techniques

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent formulaire et confirme disposer du matériel informatique et de la connexion nécessaire

Date : ..... / ..... / .....

Signature (nom et prénom) :

.....



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **Formation de langue des signes française à distance**

#### **IVT - INTERNATIONAL VISUAL THEATRE**

**7 cité Chaptal - 75009 Paris**

IVT - International Visual Theatre est une association loi de 1901 dirigée par Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David. Espace d'échange, de rencontre et de découverte pour les sourds et les entendants regroupant un théâtre, un centre de formation et une maison d'édition. IVT est aujourd'hui un lieu unique en France qui, à 43 ans d'existence, porte un projet de développement essentiel pour le rayonnement de la langue des signes.

IVT - International Visual Theatre est un centre de formation. Il propose 20 modules de formations et accueille près de 1 000 stagiaires chaque année. Les formations d'IVT s'adressent aux néophytes désireux d'apprendre la LSF. Dans chaque cursus, l'enseignement vise à préserver la langue et à mettre en valeur sa singularité visuelle, corporelle et syntaxique. En appui à son activité pédagogique, IVT édite et diffuse depuis plus de 40 ans des ouvrages de références pour la langue des signes et la culture sourde. Un catalogue d'une quarantaine d'ouvrage est à disposition du public, comptant notamment cinq dictionnaires bilingues.

IVT - International Visual Theatre répond aux normes européennes et est un centre de formation accrédité par le Ministère de l'Education nationale (N° organisme de formation : 11 75 44018 75). Il prépare notamment au DCL, Diplôme de Compétence en Langue.

#### **ORGANISATION DES COURS**

Toutes nos formations sont organisées en cours collectifs et à distance par des formateurs diplômés et expérimentés, Sourds, qui s'expriment en Langue des Signes Française (LSF). Les formations sont limitées à 5 personnes maximum par groupe. En-dessous de 5 personnes, IVT se réserve le droit d'annuler une session de stage.

#### **PARTICIPANTS**

Les cours proposés sont ouverts à tous ceux qui souhaitent découvrir la Langue des Signes, pour des raisons personnelles ou professionnelles. Ils s'adressent aux adultes. IVT précise que l'apprentissage demande une implication du corps et de la gestuelle.

#### **LIEU**

Les cours utilisent la plateforme ZOOM, les modalités de connexion sont envoyées par le formateur avant chaque session

#### **JOURS ET HORAIRES DES COURS**

Les stages intensifs se déroulent de la façon suivante : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 12h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 13h avec un formateur soit 20 heures et 10 heures de travail personnel. Des devoirs sont donnés aux stagiaires entre chaque séance et nécessitent un travail personnel de 2h30 par jour de lundi au jeudi.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Sous réserve de place disponible, la candidature est prise en compte à réception du formulaire de candidature dûment rempli qui vaut contrat.

Un mail d'accusé de réception est envoyé dès réception du bulletin. Ensuite, lorsque le paiement est effectué, une convocation officielle est envoyée par mail.

Le règlement de la formation pour les individuels et, le cas échéant, des pièces justificatives de tarifs réduits à IVT se fait lors de l'inscription et le paiement en ligne.

Le module proposé en cours à distance est : A1.1

#### **ATTESTATION**

A l'issue de la formation, IVT remet au stagiaire une attestation d'assiduité et de réussite.



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **Formation de langue des signes française à distance**

#### **PRIX, FACTURATION ET RÉGLEMENT**

Nos formations ne sont pas assujetties à la TVA.

Pour les inscriptions à titre individuel, le solde des factures doit être réglé avant le premier jour de chaque session de formation.

Il existe 3 catégories de tarifs : Tarif plein / Tarif réduit / Tarif parents d'enfants sourds

#### **ABSENCES**

Pendant la formation, toute absence devra être justifiée. Si les absences sont supérieures à 25% du temps de la formation, le formateur pourra convoquer le stagiaire car l'acquisition des modules d'apprentissage pourrait être remise en cause.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Si l'annulation par le stagiaire intervient plus de 15 jours avant la formation, le dossier est retourné au stagiaire et aucun paiement n'est dû. En cas d'annulation à moins de 7 jours avant le stage, IVT facturera 50% du prix total de la formation. Si l'annulation intervient le 1er jour ou en cours de stage, le montant de la formation sera intégralement dû, sauf cas de force majeure.

IVT - International Visual Theatre est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. IVT ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à IVT, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'IVT.

Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IVT se réserve le droit d'annuler le stage 7 jours ouvrés au moins avant le début de la formation. Le montant versé sera alors intégralement remboursé ou la formation, d'un commun accord, reportée.

IVT se réserve le droit de ne pas accueillir un stagiaire dont les conditions de connexion sont insuffisantes à la formation à distance. IVT décline toute responsabilité en cas de problème technique survenu au cours de la formation qui ne serait pas reconnu de son fait.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

A la fin de chaque niveau, les formateurs procèdent à une évaluation continue permettant de valider le passage du stagiaire au niveau supérieur. Le résultat de cette évaluation est transmis au stagiaire. En cas de niveau non acquis, le stagiaire devra se réinscrire au même niveau s'il souhaite poursuivre sa formation.

#### **INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Dans le respect du nouveau Règlement Général Européen de Protection des Données Personnelles (RGDP), entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, IVT s'engage à stocker vos données à caractère personnel de manière sécurisée. Elles ne sont en aucun cas cédées ou vendues. Aussi, vous recevrez nos newsletters car vous vous êtes intéressé à notre activité : spectacles, formations, invitations diverses. Vous disposerez du droit de vous en désabonner à tout moment, via un lien de désinscription mis en évidence en bas de chaque newsletter.

#### **LOI APPLICABLE**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre IVT et ses Clients.

Pour le service FORMATION  
Mise à jour : le 04/06/2020



## **CONDITIONS TECHNIQUES**

### **Formation de langue des signes française à distance**

#### **TÉLÉCHARGER LA PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE - ZOOM**

Avant de remplir le formulaire d'inscription, installer d'abord le logiciel ZOOM sur <https://zoom.us/>

#### **VÉRIFIER SON RÉSEAU INTERNET**

Pour de bonnes conditions d'apprentissage à distance, un bon réseau d'internet est nécessaire. Faire le test de votre débit d'internet sur <https://www.zoneadsl.com/test-debit-internet.html>

Il est conseillé d'avoir plus de 100 MB/s en descendant (réception) et plus de 120 MB/s en montant (envoi)

#### **INSCRIPTION À LA FORMATION**

Une fois ces installations réalisées, vous pouvez envoyer votre fiche d'inscription.

#### **PAIEMENT À DISTANCE DE LA FORMATION**

Une fois votre inscription validée par l'administration, vous pourrez procéder en ligne au paiement de votre formation, en ligne ou par virement bancaire.

#### **CONNEXION À LA SESSION DE FORMATION**

Une fois le paiement reçu, vous recevrez un mail de la part d'un formateur vous donnant le lien de connexion pour votre salle de cours et le mot de passe.